



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 29 Octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	17	

Vote
PREND ACTE
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 05/11/2024
Et
Publication du : 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Eric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : M. LEMAIRE Jean-Claude à M. TOURATIER Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme PASQUET Christine à Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, Mme CANGE Josiane à M. DUPORT Jean-François, Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. PRIGENT André à M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline à Mme BALOCHE Nicole, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés : M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent

A été nommé secrétaire : M. TOURATIER Claude

2024-079 – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE MOBILITÉ – EXERCICE 2023

Rappel des caractéristiques du contrat :

La société Keolis Montargis est responsable de la gestion et de l'exploitation du réseau de mobilité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, qui comprend :

- Les lignes régulières n°1 à 5, complémentaires n°10 à 18, et secondaires (principalement pour les scolaires).
- Des services de transport à la demande : Résago, Flexo Gare, Moov'Amelys (pour les personnes à mobilité réduite).
- Une navette de centralité gratuite, Coralys.

Keolis Montargis gère l'information des voyageurs, la planification et la réalisation des services de transport, la communication, la maintenance des infrastructures, ainsi que la vente des titres de transport via plusieurs canaux (bus, agence AMELYS de Montargis, boutique en ligne).

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été signé le 27 décembre 2018 pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024, avec une contribution forfaitaire financière (CFF). La société assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement.

Conformément à l'article 29 ainsi que des articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public est tenu de remettre à l'autorité délégante, chaque année avant le 1er juin, un rapport sur l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée.

Le rapport pour l'exercice 2023 présente les actions de Keolis Montargis dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du réseau de transport de l'Agglomération Montargoise.

Les principaux événements de 2023 :

L'offre de transport a compris des lignes régulières ainsi que des lignes secondaires et complémentaires, une navette gratuite pour le centre-ville, des services de transport à la demande incluant Moov'Amelys pour les personnes à mobilité réduite. La location de vélos pour des durées courtes et longues, ainsi que la location de stationnements sécurisés pour les vélos à la gare.

Les faits marquants de l'année 2023 incluent la préparation de l'avenant n°3 pour le Conseil communautaire, intégrant la prise en compte des impacts de la crise COVID-19 en 2021, la levée de l'option 2 (gratuité pour les abonnés SNCF à compter du 1^{er} janvier 2023), la modification de la ligne 1 (Pont de Chinchon septembre 2022 au 31 décembre 2023) et la modification du Programme Pluriannuel d'Investissements et de la redevance d'usage

Au niveau du personnel, il y a eu des grèves liées à la réforme des retraites, des difficultés de recrutement (mécaniciens, conducteurs, cadre) et le départ à la retraite de la responsable d'exploitation.

L'agence Mirabeau a été rénové, les abris bus sur la commune d'Amilly ont été remplacé.

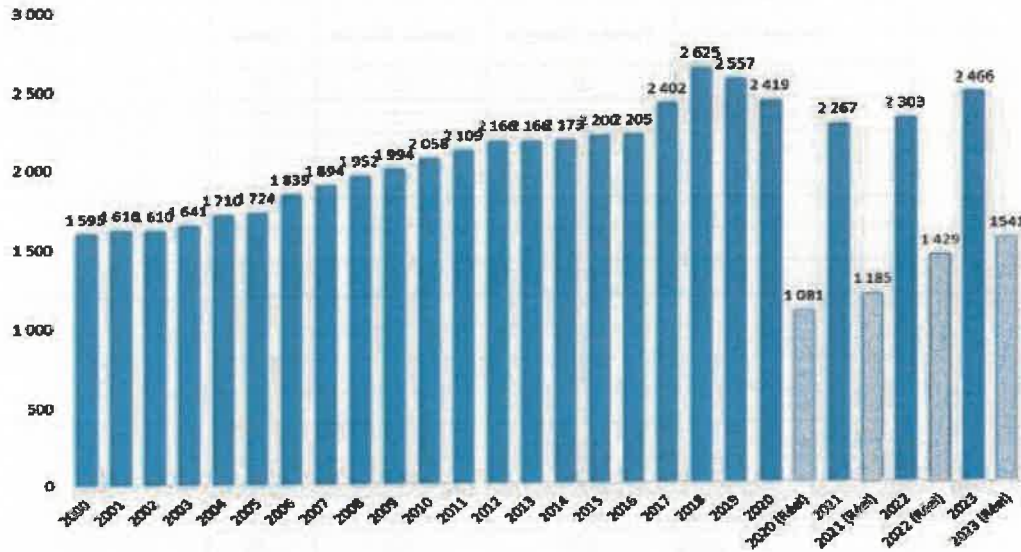
L'offre de transport a été perturbée par des émeutes et des travaux. Enfin, le Plan Pluriannuel d'Investissement a permis la réception de 30 vélos à assistance électrique.

Les chiffres clés du réseau Amelys pour l'année 2023 :

Principaux chiffres clés	2023
Population du ressort territorial	62 517
Km annuels commerciaux	761 098
dt km commerciaux en propre	728 936
dt km commerciaux sous-traités	32 162
Km annuels commerciaux des lignes régulières	617 062
Km annuels commerciaux des lignes secondaires	93403
Km commerciaux TAD et PMR	50633
Voyages annuels	1 540 958
Nombre de scolaires transportés (abonnés Tam Tam + Yaka)	2811
Km commerciaux par habitant	12,17
Voyages par habitant	24,65
Voyages par km commercial	2,02
Nombre de véhicules au parc	35 + 3 cars
Effectifs en ETP	60,5
Dt conducteurs	45,6

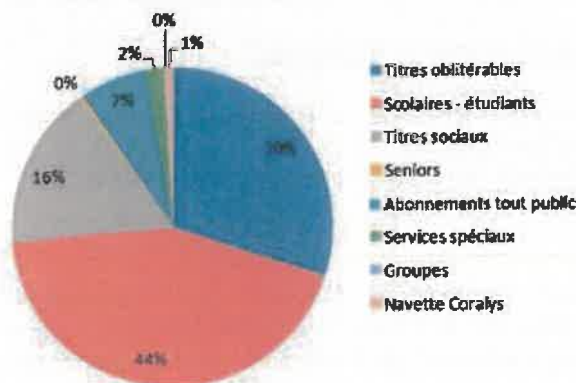
5 Fréquentation

Voyages annuels réseau Amelys depuis 2000



1541 765 voyages : augmentation +7.8% par rapport à 2022, ce qui permet de retrouver le niveau de fréquentation connu avant la crise sanitaire

Répartition des voyages par titre (2023)



83 % des voyages ont été effectués sur les lignes régulières, notamment les lignes 1 et 2 et 17% sur les lignes secondaires et complémentaires.

En ce qui concerne la fréquentation des scolaires, les abonnements jeunes ont représenté 2 811 élèves en 2023 alors qu'en 2022, ils représentaient 2 487 élèves.

Parc de véhicules :

Le parc de bus a un âge moyen de 12,08 ans avec 30 véhicules, dont 16 de plus de 15 ans. En 2024, 1 minibus PMR et 4 bus seront renouvelés.

Le nombre d'accidents a diminué (46 contre 60 en 2022), et les pannes ont baissé de 29 % (Les pannes dites « bleues », ou pannes non « immobilisantes » qui permettent au véhicule de rejoindre le terminus ou de poursuivre l'exploitation sur la journée tel que prévu dans le graphique conducteur, avant le retour au dépôt pour réparation) à 41 % (Les pannes dites « rouges », sont des



pannes qui ont un impact pour le client voyageur. Il peut s'agir d'une panne qui engendre un retard ou encore d'une panne engendrant une interruption de service.).

Voici le relevé des pannes bleues et rouges constatées sur le parc de bus du réseau Amelys au cours de l'année 2023 :

Mois	Panne Rouge	Panne Bleue	Total
Janvier	21	15	36
Février	16	16	32
Mars	16	10	26
Avril	6	6	12
Mai	6	4	10
Juin	10	16	26
Juillet	7	9	16
Août	7	13	20
Septembre	17	16	33
Octobre	18	11	29
Novembre	16	11	27
Décembre	17	16	33
2023	157	143	300
Ecart 2022/2023 (en %)	-41%	-29%	-36%
2022	268	202	470
2021	210	159	369
2020	130	208	338

Le coût d'entretien a augmenté de 16,3 %, principalement en raison de l'augmentation des prix des pièces et des travaux préventifs sur les véhicules.

La consommation de carburant a baissé grâce à des initiatives d'éco-conduite.

Travaux au dépôt et agence Mirabeau :

Le dépôt et l'agence Mirabeau ont été rénovés (installation d'équipements informatiques, réfection des canalisations, création de place de stationnement, renouvellement du système de téléphonie ...) pour améliorer les infrastructures et l'accessibilité.

Effectif :

En 2023, l'effectif est resté stable, avec un taux d'absentéisme accru en raison d'absences de longue durée et d'accidents de travail. Des règles renforcées ont été intégrées dans le règlement intérieur, et des campagnes de contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants ont été mises en place.

7 nouvelles conductrices ont été recrutés.

L'insertion sociale en 2023 a été renforcée par un partenariat avec France Travail, incluant des conventions POEIC pour les demandeurs d'emploi et DEFI pour financer le permis D. Cinq nouveaux conducteurs ont été intégrés, une campagne de communication élargie a été menée, et le réseau a été parrainé par « 100 chances 100 emplois ». Des initiatives ont aussi été mises en place pour faire découvrir les métiers auprès des collèges et du lycée Jeannette Verdier.

Recettes :

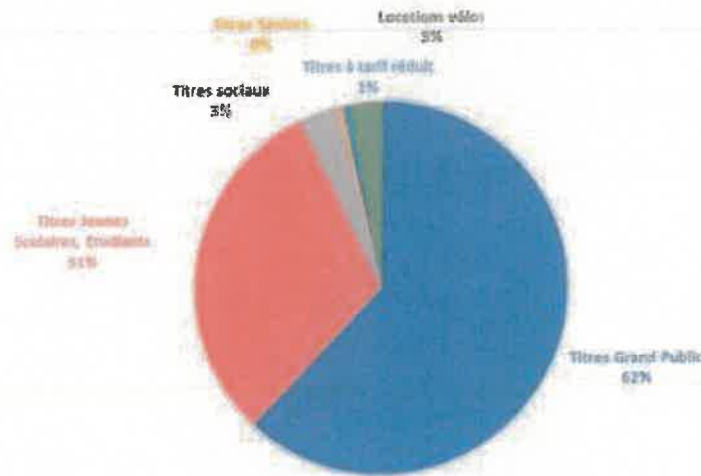
La tarification de 2023 est restée identique :

Ticket à l'unité	1,20€
Ticket DUO (1 aller/retour)	2 €
Ticket 10 voyages	10,35 €
Ticket 10 voyages tarif réduit	8,20 €
Abonnement ACTIVA mensuel	27 €
Abonnement ACTIVA annuel	270
Abonnement YAKA mensuel	18,50 €
Abonnement YAKA annuel	165 €
Abonnement YAKA été	22 €
Abonnement TANTAM à payer frais de dossier	Gratuit
Abonnement TONUS mensuel (demandeurs d'emploi)	3€
Abonnement annuel SERENYS (PMR ou +de 65 ans sous conditions de ressources)	32 €
Abonnement annuel SERENITY (+de 65 ans)	210 €
Abonnement mensuel SERENITY (+de 65 ans)	21 €

En 2023, le secteur du transport public a renoué avec la croissance et la reprise d'activité après les effets dévastateurs de la crise sanitaire, enregistrant une augmentation de 6,9 %.

Voici une représentation graphique de chaque type de titre de transport dans les recettes commerciales 2023 du réseau Amelys :

RECETTES PAR TITRE 2023



Politique :

En 2023, la politique commerciale a inclus des actions pour attirer de nouveaux clients et améliorer l'information des voyageurs via des bornes d'information et un nouveau site internet avec une application et une fonctionnalité d'appel express.

Le vandalisme a augmenté sur les poteaux mais a diminué sur les véhicules, avec 15 incidents d'incivilités envers le personnel, deux plaintes et une réquisition de caméras. Le coût du vandalisme reste inférieur à celui de 2019.

En développement durable, la certification ISO 14001 a été reconduite, des actions de réduction des émissions de gaz ont été mises en place, et des installations écoénergétiques ont été réalisées.

Le programme d'investissement a compris la rénovation de bus et l'acquisition de 30 vélos électriques.

La Contribution Financière Forfaitaire (CFF) pour 2023 est de 3 932 709 €, avec un taux d'actualisation de 17,62%.

Après une présentation succincte du rapport, le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2024

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Claude TOURATIER

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 05/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>